

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 12 septembre 2006 à 19 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis-Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Denis Gallant, dir. adj. serv. tech. inf., Mme Julie Brunelle, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., ainsi que M. Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur., serv. aff. corp. et comm.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n<sup>o</sup> CE-060912-1407

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 27 juin 2006.

**Adopté**

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n<sup>o</sup> CE-060912-1408

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 22 août 2006.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n<sup>o</sup> CE-060912-1409

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nominations de gestionnaire durant la période estivale;
5. Probation de gestionnaires;
6. Climatisation et distribution électrique de la salle des serveurs informatiques : processus d'adjudication;
7. Adjudications de contrat durant la période estivale;
8. Renouvellement de baux;
9. Projets d'investissement de villes sur les terrains d'école :
  - 9.1 Appui à la ville de Deux-Montagnes : aménagement d'un parc à la Polyvalente Deux-Montagnes;
  - 9.2 Appui à ville de Saint-Eustache : complexe de soccer à l'école secondaire des Patriotes;
11. Modalités de reddition de comptes pour 2005-2006;

### **Adopté**

#### **NOMINATIONS DE GESTIONNAIRE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CE-060912-1410

*ATTENDU* le mandat de la direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (rés. n° 060627-1397);

*ATTENDU* la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ENTÉRINER* les nominations suivantes :

- M. Claude Raymond, direction adjointe d'école primaire;
- Mme Chantale Demers, direction adjointe d'école secondaire;
- M. Ronald Bélanger, direction adjointe de centre;
- Mme Julie Brunelle, directrice adjointe à la Direction du service des affaires corporatives et des communications;
- M. Luc Carrière, coordonnateur à la Direction du service des technologies de l'information.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Julie Brunelle, MM. Luc Carrière et Ronald Bélanger seront soumis à une période de probation d'une durée de un an et, tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Chantale Demers et M. Claude Raymond seront soumis à une période de probation d'une durée de un an.

### **Adopté**

#### **PROBATION DE GESTIONNAIRES**

La direction générale dépose son rapport sur la probation de deux gestionnaires. Elle indique que Mme Diane Ouimet, adjointe administrative à l'école secondaire Henri-Dunant et M. Richard Galli, directeur adjoint à l'école secondaire du Harfang, ont accompli cette étape avec succès.

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 19 h 15.

Mme Paule Fortier occupe son siège à 19 h 20.

## **CLIMATISATION ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE**

Résolution n° CE-060912-1411

*ATTENDU* que les systèmes de climatisation actuels sont insuffisants pour l'expansion de la salle des serveurs informatiques;

*ATTENDU* que le système d'alimentation électrique est insuffisant en cas de panne électrique d'une durée de plus de 15 minutes, afin de maintenir en fonction l'ensemble des serveurs et le système de téléphonie IP;

*ATTENDU* l'étude effectuée par la direction du service des technologies de l'information et la direction du service des ressources matérielles;

*ATTENDU* le choix d'une solution technologique fournie par un seul manufacturier, soit celle de APC (American Power Conversion);

*ATTENDU* l'article 4.2 de la politique d'approvisionnement de biens et de services concernant le cas d'un fournisseur unique et autres situations exceptionnelles;

*ATTENDU* que les dépenses supérieures à 100 000 \$ mais inférieures à 250 000 \$ doivent être autorisées par le comité exécutif;

*ATTENDU* l'obligation de faire affaires avec un revendeur tiers spécialisé pour la fourniture des équipements et l'installation complète;

*ATTENDU* qu'un revendeur, soit Microserv, a enregistré ce projet en vertu du programme ORP de APC, ce qui lui confère un statut avantageux et un escompte additionnel exclusif pour ce projet;

*ATTENDU* que ce revendeur a le statut de « InfraStruXure Silver Certified » et qu'il bénéficie d'un volume important avec APC;

*ATTENDU* la complexité du projet et que ce revendeur s'est associé à ce projet au début de l'étude;

*ATTENDU* les délais et la complexité de la procédure d'un appel d'offres public;

*ATTENDU* qu'il est de l'intérêt de la commission scolaire d'utiliser les services professionnels qui requièrent une expertise spécialisée pour mener à bien ce projet;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE PERMETTRE* la négociation de prix « À livre ouvert » avec le revendeur Microserv et de soumettre la proposition finale au comité exécutif pour adjudication.

**Adopté**

## **ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CE-060912-1412

*ATTENDU* les crédits budgétaires disponibles;

*ATTENDU* la résolution n° CE-060627-1405 concernant les adjudications durant la période estivale;

*ATTENDU* le résultat des appels d'offres;

*ATTENDU* le rapport de la direction du service des ressources matérielles;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ENTÉRINER* l'adjudication des contrats suivants aux plus bas soumissionnaires conformes :

- Contrat pour la réalisation des travaux de transformation à l'école Le Tandem à la firme Le Groupe A.L.T.O. inc., pour un montant de 225 554,25 \$, toutes taxes incluses;
- Contrat pour la réalisation des travaux de toiture au bassin B1 à l'école Notre-Dame à la firme J. Raymond Couvreur inc., pour un montant de 118 307 \$, toutes taxes incluses;
- Contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement au Centre de formation professionnelle, l'Émergence à la firme Les Constructions Valcaro inc., pour un montant de 128 295 \$, toutes taxes incluses.

**Adopté**

### **ANNULATION DE CONTRATS DE SERVICES DE CANTINE**

Résolution n° CE-060912-1413

*ATTENDU* les contrats de services de cantine (mets non cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « LA PETITE MARMITE » (div. De la Boustifaille), opéré par M. Jean-Marie Bourgeois, afin de desservir l'école Le Sentier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2008 (rés. n° CE-050628-1216) et l'école de l'Amitié pour la période du 14 décembre 2005 au 30 juin 2008 (rés. n° CE-051220-1292A);

*ATTENDU* la requête du concessionnaire « LA PETITE MARMITE » (div. De la Boustifaille), opéré par M. Jean-Marie Bourgeois, de mettre fin à compter du 30 juin 2006 au contrat de services de cantine actuellement en vigueur aux écoles Le Sentier et de l'Amitié;

*ATTENDU* la résolution n° CE-060627-1405 concernant les adjudications durant la période estivale;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ENTÉRINER* l'annulation des contrats de services de cantine (mets non cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « LA PETITE MARMITE » (div. De la Boustifaille), opéré par M. Jean-Marie Bourgeois, pour les écoles Le Sentier et de l'Amitié et, en conséquence, de rescinder en partie les résolutions n° CE-050628-1216 et n° CE-051220-1292A.

**Adopté**

### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES DE CANTINE**

Résolution n° CE-060912-1414

*ATTENDU* la politique sur les services alimentaires;

*ATTENDU* les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école Le Sentier;

*ATTENDU* la résolution n° CE-060627-1405 concernant les adjudications durant la période estivale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ENTÉRINER* l'adjudication d'un contrat de services de cantine (mets non cuisinés sur place) au concessionnaire « RESTO-POP (Thérèse-De Blainville) », afin de desservir l'école Le Sentier, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2008.

**Adopté**

#### **RENOUVELLEMENT DE BAIL**

Résolution n<sup>o</sup> CE-060912-1415

*ATTENDU* les besoins d'espace de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* que le bail actuel avec Gestion Warnet inc., pour le local situé au 454 B, 22<sup>e</sup> Avenue Est à Blainville, est venu à échéance le 30 juin 2006;

*ATTENDU* que le propriétaire accepte de renouveler le bail pour une période de un an, avec option de renouvellement pour deux années additionnelles;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE RENOUVELER* le bail avec Gestion Warnet inc., pour la location du local situé au 454 B, 22<sup>e</sup> Avenue Est à Blainville pour une superficie locative totale de 3 000 pieds carrés, au coût de 5,40 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, pour une période de un an débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant le 30 juin 2007, avec option de renouvellement pour deux années additionnelles, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 aux mêmes modalités et conditions;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

#### **RENOUVELLEMENT DE BAIL**

Résolution n<sup>o</sup> CE-060912-1416

*ATTENDU* que le bail avec le Groupe Scout de Lorraine/Rosemère pour le Pavillon le P'tit Bonheur, situé au 601, rang Saint-François à Lorraine, est venu à échéance le 30 juin 2006;

*ATTENDU* la demande du Groupe Scout de Lorraine/Rosemère de poursuivre la location du Pavillon le P'tit Bonheur;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE RENOUVELER* le bail avec le Groupe Scout de Lorraine/Rosemère, pour la location du Pavillon le P'tit Bonheur situé au 601, rang Saint-François à Lorraine pour une superficie locative totale de 576 mètres carrés, au coût de 250 \$ par mois, taxes incluses, pour une période de un an débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant le 30 juin 2007, avec option de renouvellement de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2009;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

Mme Guylaine Richer occupe son siège à 19 h 40.

## **AMÉNAGEMENT D'UN PARC À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES**

Résolution no CE-060912-1417

*ATTENDU* la volonté exprimée par la Commission scolaire de favoriser la collaboration avec les autorités municipales de son territoire, dans le but de maximiser l'utilisation des ressources et pour faciliter l'accès de la communauté aux équipements publics, telle qu'exprimée dans le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal (ACC-06);

*ATTENDU* le protocole d'entente en vigueur depuis 1995 entre la Commission scolaire et la Ville de Deux-Montagnes, relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a déjà approuvé, le 14 décembre 2004, un premier projet d'investissement de la Ville de Deux-Montagnes sur le terrain de la Polyvalente Deux-Montagnes, sur avis favorable du conseil d'établissement et de la direction de l'école (rés. n° CE-041214-1133);

*ATTENDU* que la Ville de Deux-Montagnes a depuis élaboré un nouveau projet visant d'autres aménagements sur le terrain de la Polyvalente Deux-Montagnes, notamment des terrains de soccer et de football, des aménagements de volley-ball et de basket-ball, un réseau de sentiers piétonniers, etc., tel que présenté dans le projet préparé par Louis Champagne inc., Architecte paysagiste, en date du 28 août 2006;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE DONNER* un accord de principe au projet de la Ville de Deux-Montagnes pour l'aménagement du parc de la Polyvalente Deux-Montagnes, sous réserve d'un avis favorable du conseil d'établissement de l'école;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 148, le document présentant ledit projet;

*DE MANDATER* la direction générale pour convenir avec la Ville de Deux-Montagnes des modalités de réalisation du projet et des dispositions à prévoir dans les protocoles d'ententes entre la Ville et la Commission scolaire et de faire rapport au comité exécutif;

*DE RESCINDER* en conséquence la résolution n° CE-041214-1133 à toutes fins que de droit.

**Adopté**

## **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE SOCCER INTÉRIEUR**

Résolution no CE-060912-1418

*ATTENDU* la volonté exprimée par la Commission scolaire de favoriser la collaboration avec les autorités municipales de son territoire, dans le but de maximiser l'utilisation des ressources et pour faciliter l'accès de la communauté aux équipements publics, telle qu'exprimée dans le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal (ACC-06);

*ATTENDU* les principes mis de l'avant dans ce document pour le développement de projets conjoints;

*ATTENDU* le protocole d'entente en vigueur entre la Commission scolaire et la Ville de Saint-Eustache, relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services (rés. n° CE-030319-862);

*ATTENDU* que la Ville de Saint-Eustache souhaite construire un terrain de soccer intérieur et que le site privilégié est le terrain de l'école secondaire des Patriotes, profitant de la proximité des deux édifices pour créer une synergie qui permettrait de maximiser les retombées du projet, notamment pour les élèves de l'école;

*ATTENDU* les échanges tenus entre la Ville et la Commission scolaire sur les modalités possibles de collaboration à la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ACCEPTER*, en principe, de collaborer à la résolution du projet de la Ville de Saint-Eustache pour l'implantation d'un terrain de soccer intérieur sur le terrain de l'école secondaire des Patriotes, sous réserve d'un avis favorable du conseil d'établissement de l'école, étant entendu que la cession du terrain devra être autorisée par le conseil des commissaires, une fois que seront convenues les modalités de l'entente avec la Ville de Saint-Eustache;

*DE MANDATER* la direction générale pour convenir avec la Ville de Saint-Eustache des modalités de réalisation du projet et des dispositions à prévoir dans les protocoles d'entente entre la Ville et la Commission scolaire et de faire rapport au comité exécutif.

**Adopté**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no CE-060912-1419

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 40.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général